

Programme de subvention Soutien aux petits restaurants internationaux

Conditions générales

Les demandes pour le programme de subvention Soutien aux petits restaurants internationaux (« Programme ») seront acceptées, pour cette période de demande, du 11 avril 2024 à 10 h, heure de l'Est (« HE ») au 30 mai 2024 à 23 h 59 HE (« Période de demande »). Les demandeurs désirant participer au programme (chacun un « Participant ») sont soumis aux conditions générales suivantes (« Conditions ») et les acceptent.

DESCRIPTION DU PROGRAMME : Le programme vise à soutenir les petits restaurants, cafés, bars et pubs indépendants proposant des offres alimentaires et ayant un impact communautaire important dans neuf grandes villes, à savoir Londres, Angleterre, Manchester, Angleterre, Mexico, Mexique, Melbourne, Australie, Sydney, Australie, Osaka, Japon, Tokyo, Japon, Montréal, Canada et Toronto, Canada, alors qu'ils s'adaptent aux défis économiques persistants, avec une préférence pour les petites entreprises appartenant à des groupes sous-représentés, notamment les personnes de couleur, les personnes handicapées, les femmes et autres.

ADMISSIBILITÉ : Les petites entreprises admissibles sont les restaurants, cafés, bars et pubs proposant des offres alimentaires et qui (i) ont un emplacement physique (c'est-à-dire une boutique « physique ») dans l'une des 9 villes du programme (Londres, Manchester, Mexico, Melbourne, Sydney, Osaka, Tokyo, Montréal ou Toronto), (ii) sont actuellement opérationnels, (iii) ont un chiffre d'affaires annuel en 2023 inférieur à : 1 million de GBP à Londres et Manchester, 20 millions de MXN à Mexico, 2 millions de AUD à Melbourne et Sydney, 1,5 million de CAD à Montréal et Toronto, et 250 millions de JPY à Osaka et Tokyo, (iv) sont une entité commerciale enregistrée en règle (ou l'équivalent) dans la juridiction dans laquelle elle a été formée et la ville dans laquelle elle exerce ses activités (par exemple, pas un entrepreneur non constitué en société ou un travailleur indépendant) et (v) ne font pas partie d'une franchise disposant de plus de cinq succursales. Les entreprises exclusivement numériques ne sont pas admissibles (le terme « numérique » fait référence, mais sans s'y limiter, aux entreprises en ligne et opérant par le biais d'applications). Les participants au programme doivent être propriétaires d'une petite entreprise admissible et doivent aussi être âgés de 18 ans ou plus. Une préférence peut être accordée aux petites entreprises admissibles qui remplissent les conditions suivantes : Les entreprises appartenant à des personnes noires ou appartenant à des personnes de couleur, les entreprises appartenant à des personnes handicapées (c'est-à-dire une déficience physique et/ou mentale, telle que définie par les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies), les entreprises appartenant à des personnes LGBTQIA+, les entreprises appartenant à des autochtones, les entreprises appartenant à des immigrants et les entreprises appartenant à des femmes. Veuillez vous référer à la page Web du programme (<https://downtown.org/foundation/>) pour une liste complète des critères d'admissibilité. Les précédents bénéficiaires de subventions ne sont pas admissibles. L'adhésion à International Downtown Association (« Commanditaire ») n'est pas requise pour être admissible au programme. Les employés, et les entrepreneurs indépendants et détachés du commanditaire, American Express Company (« American Express »), et leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées et agences de publicité et de promotion respectifs, et les membres de leur famille immédiate (conjoint et parent, enfants et frères et sœurs ainsi que leurs conjoints respectifs, quel que soit leur lieu de résidence) et les personnes vivant sous le même toit, qu'elles soient ou non apparentées, de ces employés, ne sont pas admissibles à participer. Le programme est soumis à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales, étatiques et locales applicables, ainsi qu'aux règles et exigences imposées par le gouvernement. En faisant une demande, chaque participant s'engage à respecter les présentes conditions générales, les conditions de toute

convention de subvention émise et les décisions du commanditaire, qui seront définitives et contraignantes à tous les égards liés au programme.

COMMENT SOUMETTRE UNE DEMANDE : Pendant la période de demande, afin de soumettre une demande, visitez le site Web <https://downtown.org/foundation/> et suivez les instructions fournies pour remplir et soumettre le formulaire de demande, dans son intégralité (« Demande »). Les demandeurs qui n'ont pas encore de compte sur [submittable.com](https://downtown.org/foundation/) devront en créer un pour soumettre leur demande. La création d'un compte est gratuite et toutes les conditions de soumission applicables s'appliquent. Une (1) demande maximum par petite entreprise admissible. Les propriétaires ayant plus d'un restaurant (mais cinq restaurants ou moins) peuvent faire une demande pour plusieurs restaurants, s'ils sont opérationnels sous des concepts différents (c.-à-d. pas un restaurant à succursales multiples servant un menu similaire). Cependant, aucun propriétaire de restaurant ne recevra plus d'une subvention. Les demandes générées par un script, une macro ou tout autre moyen automatisé ou par tout moyen permettant de contourner le processus de soumission sont nulles.

COLLECTE ET UTILISATION DES DONNÉES : Le commanditaire peut partager les informations personnelles fournies par les demandeurs, dans leur demande et en relation avec le programme, avec American Express, les entités affiliées au commanditaire et à American Express, et leurs employés, responsables, administrateurs, représentants ou mandataires respectifs, et ces parties peuvent utiliser les informations personnelles du demandeur (i) pour faciliter l'administration du programme, (ii) pour contacter le demandeur pour les communications avec les médias et le public, (iii) comme l'exige la loi applicable, et (iv) à toute autre fin que le commanditaire ou American Express notifie par écrit au demandeur. Veuillez consulter la [politique de confidentialité](#) de l'IDA.

RESTRICTIONS CONCERNANT LA DEMANDE : Les demandes doivent être véridiques, complètes et vérifiables, et être le fruit du travail original du demandeur. Aucune partie de la demande ne peut avoir été publiée précédemment, avoir obtenu des subventions antérieures associées à ce programme, ou enfreindre les droits d'auteur, les marques de commerce, les droits à la vie privée, les droits de publicité ou tout autre droit de propriété intellectuelle, ou d'autres droits de toute personne ou entité.

En soumettant une demande, le participant déclare et garantit que la demande est conforme aux présentes conditions générales et il comprend que le commanditaire et/ou American Express, à leur seule discrétion, peuvent rejeter la demande pour une raison quelconque, y compris, sans s'y limiter, si le commanditaire et/ou American Express déterminent, à leur seule discrétion, que la demande ne se conforme pas aux présentes conditions générales de quelque manière que ce soit ou contient des éléments inacceptables comme déterminé par le commanditaire et/ou American Express, à leur seule discrétion.

SUBVENTION POUR LA PUBLICITÉ/UTILISATION DES ENTRÉES : Le participant accorde par la présente au commanditaire, à American Express et à leurs mandataires, successeurs, titulaires de licence et cessionnaires respectifs une licence non exclusive, libre de droits, perpétuelle et transférable pour utiliser toutes les informations, tous les documents, toutes les photographies et tout autre matériel fournis par ce participant en relation avec la demande et/ou le programme, et tous les éléments qui y sont incorporés, en tout ou en partie, y compris, sans limitation, les noms, logos, villes et États de résidence, photos, vidéos, citations et déclarations (sous forme orale écrite ou enregistrée), et les ressemblances, de quelque manière que ce soit, dans tous les médias, maintenant connus ou conçus ultérieurement, dans le monde entier, à des fins publicitaires, promotionnelles et autres, sans autre compensation, notification ou permission. Les participants conviennent que les parties exonérées (telles

que définies ci-dessous) ne sont pas responsables de toute utilisation non autorisée des demandes ou de tout matériel fourni dans le cadre du programme par des tiers. Ni le commanditaire ni American Express n'ont l'obligation de faire usage des droits accordés par les présentes.

DÉTERMINATION : Les demandes seront évaluées, entre autres, sur la base des éléments suivants :

- Une explication claire de la façon dont la subvention sera utilisée (telle que définie ci-dessous) et de son impact sur le restaurant (la subvention doit pouvoir être déployée dans un délai de 4 mois)
- Une contribution à l'identité du quartier ou à l'engagement communautaire
- Une explication des difficultés que l'entreprise a endurées
- Des restaurants détenus et/ou exploités par des membres sous-représentés et/ou économiquement vulnérables de la communauté.

Toutes les décisions du commanditaire sont définitives et exécutoires. Le commanditaire ne révélera pas les résultats d'évaluation pour aucune demande, quelle que soit la phase, y compris, mais sans s'y limiter, pendant ou à la fin du programme.

NOTIFICATION AU BÉNÉFICIAIRE DE LA SUBVENTION : Les participants choisis pour recevoir une subvention seront considérés comme des bénéficiaires potentiels de subventions (« Bénéficiaires potentiels de subventions ») jusqu'à ce que les conditions de la disposition de cette notification soient remplies. Les bénéficiaires potentiels de subventions seront informés par courriel et/ou par téléphone (« Notification ») et devront signer et retourner un formulaire d'acceptation de subvention ou une convention de subvention (« Formulaire d'acceptation de subvention ») dans les dix (10) jours suivant la date d'émission (« Période de préavis »). Si (i) un bénéficiaire potentiel de subventions ne répond pas à la notification dans la période de préavis, (ii) le formulaire d'acceptation de subvention n'est pas retourné dans la période de préavis, (iii) une notification est retournée comme non livrable, lorsqu'elle est envoyée par courriel, ou (iv) un bénéficiaire potentiel de subventions ne respecte pas les présentes conditions générales, le bénéficiaire potentiel de subventions perd la subvention et, à la seule discrétion du commanditaire, un autre participant peut être sélectionné.

SUBVENTIONS : Les subventions suivantes (chacune, une « Subvention ») sont disponibles :

- Londres et Manchester (20 disponibles) – 11 000 GBP
- Mexico (10 disponibles) – l'équivalent en MXN de 10 000 USD
- Melbourne et Sydney (10 disponibles) – 21 500 AUD
- Osaka et Tokyo (7 disponibles) – 2 100 000 JPY
- Montréal et Toronto (20 disponibles) – 19 500 CAD

Les bénéficiaires de subventions recevront la subvention en deux (2) versements : (1) les deux tiers de la subvention seront versés dès réception d'un formulaire d'acceptation de la subvention signée, et (2) le tiers restant de la subvention sera versé après la réception par IDA Foundation du rapport final sur les dépenses et des rapports de données. Les bénéficiaires de subventions travailleront avec le partenaire local et IDA Foundation pour fournir des données de référence au moment du premier versement de la subvention (par exemple, des données sur les revenus, les employés, etc.). Au plus tard le 31 décembre 2024, les bénéficiaires de subventions devront expliquer comment la subvention a aidé leur entreprise. Ils seront aussi invités à partager les données montrant tout changement rendu possible à la suite de l'octroi de la subvention. C'est à ce moment que le versement final de la subvention sera effectué.

Les partenaires locaux de IDA Foundation, dans le cadre du programme de subvention, agissent en tant que partenaires sur le terrain pour mener des activités de marketing et de sensibilisation. Le but de ces activités est de sensibiliser le public au programme de subvention, de donner des conseils sur le processus de sélection, ainsi que de soutenir les bénéficiaires et de recueillir des données une fois que les subventions sont octroyées. Les partenaires locaux comprennent l'Association for Town and City Management au Royaume-Uni, Fundacion Placemaking Mexico, IDA Canada, Japan Area Management Network et Mainstreet Australia.

Toutes les taxes fédérales, provinciales, étatiques et locales relèvent de la seule responsabilité du bénéficiaire de subventions. Les bénéficiaires de subventions ne peuvent pas substituer, céder ou transférer une subvention. Toutes les conditions générales et tous les détails de la subvention sont à la seule discrétion du commanditaire. Ils sont décrits dans les présentes conditions générales et dans le formulaire d'acceptation de la subvention. Une (1) subvention maximum par propriétaire de restaurant admissible. L'utilisation prévue des fonds de subvention doit être décrite dans la demande et doit répondre à un besoin commercial essentiel qui soutient le restaurant dans ses améliorations à moyen et à long terme. Les utilisations potentielles pourraient inclure des améliorations essentielles nécessaires pour soutenir les opérations du restaurant, telles que le renforcement des capacités numériques, la construction d'espaces de restauration en plein air, l'achat de nouveaux équipements et l'introduction d'autres améliorations physiques. Comme utilisation potentielle, on peut citer les coûts des services publics; toutefois, ceux-ci ne doivent pas dépasser 15% de la subvention. Le loyer, les salaires, les approvisionnements en denrées alimentaires ou l'alcool ne sont pas des utilisations potentielles admissibles. Les bénéficiaires de subventions doivent réaliser des travaux d'aménagement extérieur d'ici le 31 décembre 2024. Toute modification de la date d'achèvement du projet doit être approuvée à l'avance par le commanditaire.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ : En participant, chaque participant accepte de libérer, d'indemniser, de décharger et de dégager de toute responsabilité le commanditaire, American Express, et leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales et agences de publicité et de promotion respectives, et les dirigeants, administrateurs, actionnaires, employés, agents et représentants respectifs de ces entités (collectivement, « parties exonérées ») de toutes les blessures, toutes les responsabilités, toutes les pertes et tous les dommages de quelque nature que ce soit aux personnes, y compris, sans limitation, la mort, ou aux biens résultant, en tout ou en partie, directement ou indirectement, de la participation du participant au programme ou à toute activité liée au programme, de l'acceptation de toute subvention, et/ou de l'utilisation par le commanditaire ou American Express des droits accordés aux présentes.

CONDITIONS GÉNÉRALES : Les parties exonérées ne sont pas responsables des demandes, messages, courriels, courriers ou autres communications de quelque nature que ce soit perdus, tardifs, incomplets, endommagés, inexacts, volés, retardés, mal acheminés, non livrés ou brouillés; ni de la perte, de l'interruption ou de l'indisponibilité du réseau, du serveur, du fournisseur de services Internet, du site Web ou d'autres connexions; ni de la disponibilité ou de l'accessibilité; ni des erreurs de communication ou des transmissions et des lignes défectueuses informatiques, par satellite, par téléphone ou par câble; ni des défaillances techniques ou des transmissions brouillées, cryptées, retardées ou mal acheminées; ni des dysfonctionnements, des défaillances ou des difficultés du matériel informatique ou des logiciels; ni d'autres erreurs ou difficultés de quelque nature que ce soit, qu'elles soient humaines, mécaniques, électroniques, informatiques, réseau, typographiques, imprimées ou autrement liées, ou en relation avec,

le programme, y compris, sans s'y limiter, les erreurs ou les difficultés qui peuvent survenir dans le cadre de l'administration du programme, du traitement ou de l'examen des demandes, de l'annonce des subventions, ou dans tout matériel lié au programme. Les parties exonérées ne sont pas non plus responsables des informations incorrectes ou inexactes, qu'elles soient causées par les utilisateurs du site, la falsification, le piratage ou par tout équipement ou programmation utilisé dans le cadre du programme ou associé à celui-ci. Les parties exonérées ne sont pas responsables des blessures ou des dommages à l'ordinateur ou à tout autre appareil du participant, découlant de la participation à ce programme ou liés à celle-ci. Les participants qui falsifient tout aspect du programme ou en abusent, qui agissent de manière antisportive ou perturbatrice, ou qui violent les présentes conditions générales, selon la seule détermination du commanditaire, seront disqualifiés et toutes les demandes associées seront annulées. Si une partie du programme est, de l'avis exclusif du commanditaire, compromise par un virus, des vers, des bogues, une intervention humaine non autorisée ou d'autres causes qui, de l'avis exclusif du commanditaire, corrompent ou nuisent à l'administration, à la sécurité, à l'équité ou à la soumission correcte des demandes, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de suspendre, de modifier ou de résilier le programme et, s'il est résilié, à sa seule discrétion, de sélectionner les bénéficiaires de subventions parmi toutes les demandes admissibles et non suspectes reçues avant toute action prise en utilisant la procédure d'évaluation décrite ci-dessus ou autrement jugée équitable et appropriée par le commanditaire. MISE EN GARDE : TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT LE SITE WEB DU PROGRAMME OU DE SAPER LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU PROGRAMME PEUT ÊTRE EN VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES, ET SI UNE TELLE TENTATIVE EST ENTREPRISE, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS ET D'AUTRES RECOURS (Y COMPRIS LES HONORAIRES D'AVOCATS) À TOUTE PERSONNE CONCERNÉE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

DEMANDE DE LA LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS : Les bénéficiaires de subventions seront annoncés d'ici le 31 août 2024 sur le site Web du commanditaire (<https://downtown.org/foundation/>). Pour d'autres questions relatives aux bénéficiaires de subventions annoncés, envoyez un courriel à cathy@downtown.org, au plus tard le 1er décembre 2024.

COMMANDITAIRE : International Downtown Association Foundation, 1275 K St NW, Suite 1000, Washington, DC 20005.